

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 30 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 24 mars 2022 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL (visioconférence), Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO (visioconférence) Martine JOUIN , Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Bertrand GOSSET a donné pouvoir à Hélène PAYET, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Josiane LECUYER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL Yves PIET, François REPEL

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Pascal HUARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 5 AVRIL 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

PRISES D'ACTE :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 29 mars 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 18 janvier et le 14 mars 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.
- **PREND ACTE** du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes de Prébocage Intercom, concernant l'année 2022.

A L'UNANIMITE SUR 42 VOTANTS :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 2 février 2022
- **APPROUVE**
 - le compte de gestion 2021 du budget principal n° 89500
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC n° 89501
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe Déchets recyclables n° 89512
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe Bat Rue de Vire n° 89504
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe Prebocap n° 89509
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Noires Terres n° 89505
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Val d'Arry n° 89511
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe Clémenceau n° 89510
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe PSLA VB – Val d'Arry n° 89513
 - le compte de gestion 2021 du budget annexe PSLA Caumont n° 89514
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « SPANC ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « PREBOCAP ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « PSLA VB ARRY ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « PSLA CAUMONT ».
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal.
- **VALIDE** le produit fiscal attendu au titre de la taxe GEMAPI au regard des charges prévisionnelles à 151 203,00 € pour 2022
NOTIFIE cette décision aux services fiscaux de l'Etat
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération
- **AUTORISE** le versement des cotisations/adhésions/ subventions aux structures pour l'année 2022

A L'UNANIMITE SUR 41 VOTANTS (Monsieur le Président s'étant retiré)

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « SPANC »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « PREBOCAP »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « CLEMENCEAU »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022 du budget principal

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « PSLA VB - ARRY »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe « PSLA CAUMONT »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022
- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal « PREBOCAGE INTERCOM »
AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2021 au budget de l'exercice 2022

A L'UNANIMITE SUR 41 VOTANTS (un élu étant sorti)

- **APPROUVE** les termes de l'accord transactionnel du marché PSLA Villers-Bocage
AUTORISE Monsieur le Président à signer la protocole d'accord transactionnel et tout document afférent à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'actualisation du tableau de suivi des fiches actions des projets intercommunaux et communaux, figurant en annexe du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au CRTE.
- **CREE** un poste non permanent à temps complet d'instructeur du droit des sols, sur le grade de technicien territorial, pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2022
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique (pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; contrat à durée déterminée – 12 mois au plus)
MODIFIE le tableau des emplois correspondant
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la présente délibération
- **CREE** un poste permanent à temps complet de catégorie C, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou de l'article L332-14 (dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ; contrat à durée déterminée – 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans)
MODIFIE le tableau des emplois correspondant
PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la présente délibération
- **CREE** un poste permanent à temps complet de catégorie A, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)

MODIFIE le tableau des emplois correspondant

PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la présente délibération

- **CREE** un poste permanent à temps complet de gestionnaire des Ressources Humaines, de catégories C ou B, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)

MODIFIE le tableau des emplois correspondant

PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la présente délibération

- **ATTRIBUE** les subventions 2022 aux associations sportives

PRECISE que les subventions seront versées aux associations sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie

PRECISE que les associations bénéficiaires d'une subvention devront mentionner le concours financier de la communauté de communes par une visibilité suffisante de son logo

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2022

PRECISE que l'enveloppe restante servira à subventionner les nouveaux projets spécifiques présentés par les associations en 2022, en fonction de leur pertinence pour le territoire

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

- **APPROUVE** la gratuité de l'accès à l'Espace Public Numérique de Pré-Bocage Intercom
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'Etablissement Public Foncier de Normandie afin de conduire une étude pré-opérationnelle pour préciser le projet d'investissement et les aménagements et ainsi lever les interrogations techniques et financières liées à l'opération dénommée BS PRODUCTION à Villers-Bocage

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

- **AUTORISE** l'encaissement par carte bancaire à la régie « culture » et la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique

PRECISE que l'acte de création de la régie « culture » sera modifié en conséquence

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- **VALIDE** les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUI Ouest

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

- **VALIDE** les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUI Est

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

- **VALIDE** l'adhésion de Pré-Bocage Intercom au programme de lutte contre les frelons asiatiques pour un montant annuel de 3 451 €, à partir de 2022

APPROUVE les modalités de mise en place et d'animation du programme de lutte collective contre les frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom

DIT que cette dépense sera inscrite aux budgets principaux 2022, 2023, 2024 puis 2025 et 2026 si pas de dénonciation de la convention à l'issue des trois premières années

AUTORISE le Président à signer la présente convention relative à la lutte collective contre les frelons asiatiques pour une durée de trois ans à compter de sa signature et renouvelable annuellement par tacite reconduction pour deux années supplémentaires soit jusqu'à fin 2026

INVITE les communes à adhérer au dispositif et à communiquer sur le dispositif

SOLLICITE tout co-financier pour financer le projet dans la durée

AUTORISE le Président à signer tout document y afférent.

- **RETIRE** la délibération n°20211020-10 portant retrait des EPCI Seulles Terre et Mer (STM) et Bayeux Intercom et dissolution du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

- **ATTRIBUE** les subventions 2022 aux associations enfance jeunesse

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2022

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent à la présente délibération

- **VALIDE** le financement exceptionnel pour les associations déclarant l'accueil d'enfants allocataire MSA tranche A et B sur la période du 01/01/2022 au 25/04/2022

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

A L'UNANIMITE SUR 40 VOTANTS (deux élus étant sortis)

- **DESIGNE** Monsieur Bruno DELAMARRE représentant titulaire pour la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) du SDEC Energie en lieu et place de Monsieur Michel LEMAZIER

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

PAR 41 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2022

Fin de la séance à 20h59.

Affichage fait le 5 avril 2022

Gérard LEGUAY
Le Président

